

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA LOIRE SUR LES COMMUNES DE BLOIS, CHAILLES, SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT ET VINEUIL

Il sera procédé du lundi 22 mars - 9h au vendredi 23 avril 2021 -16h, soit pendant 33 jours consécutifs, sur les communes listées ci-dessus, à une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Loire. A l'issue de cette consultation, le plan, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté préfectoral.

Le dossier d'enquête ne comporte ni étude d'impact ni avis de l'autorité environnementale. Il sera tenu à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique dans chacune des communes citées ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture au public, des mairies (mairie annexe de Blois-Vienne pour Blois) et de la Direction départementale des territoires (DDT) de Loir-et-Cher - siège de l'enquête publique. Il pourra également être consulté sur un poste informatique à la DDT ainsi que sur le site internet des services de l'État de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr (rubrique Publications – Enquêtes Publiques).

Par décision du 09/02/21, le président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête composée de M. Jean-BERNARD, (président), M. Michel VERNAY et M. Jean-Claude HENAULT. Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes :

Sites de permanence	Jours et horaires de permanence	
Blois – DDT (siège de l'enquête publique) 17 quai de l'abbé Grégoire	Lundi 22 mars de 9h à 12h Vendredi 23 avril de 13h30 à 16h	
Blois – mairie annexe de Blois Vienne 1 rue Dupré	Mardi 30 mars de 14h à 17h Jeudi 8 avril de 14h à 17h Mardi 13 avril de 9h à 12h	
Chailles - mairie	Jeudi 25 mars de 9h30 à 12h15 Vendredi 9 avril de 14h à 17h	
Saint-Gervais-la-Forêt - mairie	Jeudi 1 ^{er} avril de 9h à 12h Mardi 20 avril de 9h à 12h	
Vineuil - mairie	vendredi 26 mars de 9h15 à 12h Vendredi 16 avril de 14h à 17h	

Pendant l'enquête publique, les personnes le désirant pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chacune des communes concernées et au siège de l'enquête publique, les indiquer directement à un membre de la commission d'enquête lors des permanences indiquées ci-dessus ou les transmettre par écrit sous pli cacheté à : Direction départementale des territoires - SPRICER - 'Révision du PPRI de la Loire' – à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête - 17 quai de l'abbé Grégoire – 41012 BLOIS Cedex. Les observations peuvent également être transmises par courriel à ddt-ppri-valdeblois@loir-et-cher.gouv.fr

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la DDT – service prévention des risques, ingénierie de crises, éducation routière (courriel : ddt-spricer@loir-et-cher.gouv.fr - tél : 02 54 55 75 41).

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, dans chaque mairie concernée par le PPRI, à la DDT, ainsi que sur le site internet des services de l'État de Loir-et-Cher: www.loir-et-cher.gouv.fr